

# Διοικήσις.

Nous en connaissons assez exactement l'étendue (en Ἀιολυατοῖς, en Ἀνατολῆς καὶ ἐν ἑσπερίοις καὶ ἐν βορρῆμασι), grâce à deux documents de l'époque, le Synecdemos du géographe Hiéroclès et le Tableau annexé à la grande ordonnance d'avril 535.

Charles Diehl:  
Justinien  
Monuments de l'  
Art Byzantin  
Paris 1901. 2. 127

Il comprenait, tel qu'il nous apparaît dans ces textes, en Europe, la péninsule des Balkans presque entière, du Danube jusqu'à la mer, à l'exception de la partie nord-occidentale (Dalmatie) qui appartenait aux Ostrogoths...

Ses (en Ἀιολυατοῖς) 64 ἐπαρχίαι se partageaient entre deux préfectures du prétoire, l'importance préfecture d'Orient, avec ses 51 provinces réparties entre cinq diocèses, de Thrace (capitale: Constantinople), d'Asie (cap. Laodicée), de Pont (cap. Ancyre), d'Orient (cap. Antioche), d'Égypte (cap. Alexandrie), et la préfecture d'Illyricum (cap. Thessalonique et ensuite Justiniana prima) infiniment moins considérable, et qui comptait 13 provinces seulement.

1° Diocèse de Thrace. 6 provinces, Europe, Rhodope, Thrace, Héminont, Mésie II, Scythie.

3. 224-5

Depuis le V<sup>e</sup> siècle, l'empire se partageait, au point de vue militaire, en un certain nombre de grands commandements, confiés à des magistri militum.

Il était, en Europe, le magister militum d'Illyricum et celui de Thrace auxquels il convient d'ajouter les magistri militum praesentales résidant à Constantinople, et qui exerçaient leur commandement dans

(ἀνοδοῦσι)

une large zone autour de la capitale: ils étaient chargés en particulier de la défense du long Mur, élevé par Anastase entre la mer Noire et la mer de Marmara.

(Nov. 26. praef. cp. Nov. 22, epil. Malo 465.)

(Sur le long mur. cf. Evag. IV. 38).

Justinien conserva ces circonscriptions territoriales.

(Pour la Thrace: Bello Gothico 331. 450. Malala 402).

Il y a ajouté, semble-t-il, un commandement nouveau, comprenant la Mésie et la Scythie: du moins rencontre-t-on à plusieurs reprises dans les textes le magister militum de Mésie, et on sait par ailleurs que cette région fut l'objet de remaniements administratifs importants. - -



... enfin, dans les provinces d'Europe, en Thrace, en Scythie, en Mésie §. 274 l'incursion ou la corruption administrative n'est pas moindre et la situation s'aggrave encore de la menace constante des invasions barbares.

(Nov. 26. praef. et I. No. 50).

Dans son désir de simplifier les rouages administratifs et de renforcer §. 282 pour le bien des sujets l'autorité publique, Justinien se résolut, surtout dans les provinces plus difficiles à gouverner, à réunir entre les mains d'un même fonctionnaire les pouvoirs civils et militaires; il espérait ainsi mettre un terme aux rivalités qui énervent l'action publique dans ces régions et y rendaient l'administration inefficace et boiteuse. (Nov. 24. I. 26. I. 30. 6.

sub unum magistratum rem in ea provincia cogimus, ne dum distractitur (au dordis)

claudicet).-----

Des préteurs furent institués en Pisidie, en Lycaonie, en Paphlagonie, en Thrace (Nov. 24.3. 25. praef. 20.4. 29.1. 26.5).

Des comtes furent établis en Isaurie ...; un modérateur administratif l'Hélénopont, un proconsul gouverna la Cappadoce.

Tous ces fonctionnaires, qui reçurent rang de sénateurs, et furent décorés, pour que nul n'ignorât leur origine, de l'épithète sonore de Justiniani, réunirent entre leurs mains les attributions et aussi les appointements du praeses et du duc dont ils prenaient la place; à la compétence civile ils unirent une large autorité sur les soldats cantonnés dans leur circonscription; aux attributions d'ordre financier, ils joignirent un droit de juridiction fort étendu; ils purent même juger en appel toutes les causes d'une valeur inférieure à 500 sous d'or; et par là,

la réforme administrative se rattache directement à la réforme judiciaire. (Nov. 29.2. 25.1. 24.14 etc. 24.1.3.4.5. 25.1.5.6. 27.2. 26.1.3.5. 28.3-8. 29.4-5. 30.1.).